

Montant transféré de la section FONCTIONNEMENT (Chap 021)		28 695.47
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	57 390.94	57 390.94

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le budget annexe 2022

Délibération 2022-21 Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : adjoint administratif territorial.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif stagiaire à temps complet *soit 35 /35^{ème}* à compter du 1^{er} mai 2022, pour assurer les fonctions relatives au service administratif de la mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE La création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet (35 heures) à compter du 1^{er} mai 2022 - stagiaire

APPROUVE La modification du tableau des effectifs.

DIT Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2022.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement.

Délibération 2022-22 Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu la délibération en date du 15 avril 2022 créant le pose d'adjoint administratif.

Monsieur le Maire propose que le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux à temps complets et non complet nécessaires au fonctionnement de la collectivité territoriale soit adopté, à compter du 01 mai 2022.

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emploi à TC (Temps complet) TNC (Temps non complet)
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2eme classe <i>Suppression le 08 mai 2022</i>	1 TC 35/35 ^{ème}
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	1 TC 35/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique territorial	Agent de maîtrise principal	1TNC 31/35 ^{ème}
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 2eme classe	1TNC 18.31/35 ^{ème}

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VALIDE Le tableau des effectifs ci-dessus présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet objet.